

Cent soixante-douzième session du Conseil de la FAO

Point 11: Rapport de la 118^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 6-8 mars 2023)

À l'issue de sa 118^e session, qui s'est tenue du 6 au 8 mars 2023 selon des modalités hybrides, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), ayant examiné les documents pertinents établis par son secrétariat, adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques concernant:

- le rétablissement par la Conférence du droit de vote des États membres en retard dans le paiement de leurs contributions;
- la proposition de modification du Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI);
- le projet de code de conduite volontaire sur les procédures de vote visées à l'article XII du Règlement général de l'Organisation, mentionné dans des rapports de la Conférence et du Conseil.

Le CQCJ a examiné le processus d'élection du président ou de la présidente du Comité des forêts et porte à l'attention du Conseil, pour approbation, ses conclusions concernant cette question.

Enfin, le CQCJ a examiné les informations actualisées sur:

- l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies;
- la participation d'acteurs du secteur privé en tant qu'observateurs aux sessions des organes directeurs de la FAO;
- la suite donnée aux recommandations qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1).

Le Comité informe le Conseil des réflexions de ses membres relatives à ces questions.

M^{me} Alison Storsve, Présidente du Comité des questions constitutionnelles et juridiques